

Le Petit Villiers

n°18



Editorial

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

**Directeur
de la publication :**
Gilles Gatteau

Coordination :
Philippe Dothée

Comité de rédaction :
Philippe Dothée,
Florence Feuillard,
Gilles Gatteau,
Violaine Gatteau,

**Mise en page
et impression :**
Photolabo Hassler
Pringy - 01 60 65 89 90

Une nouvelle année a débuté il y a quelques semaines et elle sera importante pour notre mandat communal.

Comme je l'ai dit au moment de la cérémonie des vœux, nous allons continuer à améliorer ou préserver la qualité de vie dans notre village. C'est dans ce but que, comme précédemment, l'équipe municipale va travailler au maximum et faire avancer les projets qui sont dans nos cartons.

Vous l'avez compris également nous allons aussi continuer à nous opposer au projet insensé de réalisation d'une aire de grand passage pour les gens du voyage à l'endroit où elle est prévue.

En plus de nos initiatives en justice dont les résultats sont à venir, celle de vous inviter à signer une pétition contre ce projet a été couronnée de succès car

près de 230 signatures ont été recueillies par Villiers-en-Bière.

Elles s'ajoutent à environ 1580 autres signatures collectées par nos voisins. Nous allons en faire bon usage.

Un article complet à lire dans ce journal vous donnera de nombreuses explications sur les raisons qui nous font nous opposer à ce projet.

D'autres sujets bien plus satisfaisants sont développés dans ce petit journal que je vous invite à lire avec autant de plaisir que moi.

Je vous souhaite une année riche en satisfactions pour toutes et tous.

Votre Maire,
Gilles GATTEAU



Travaux 2018

Cette année 2018 aura vu, comme les années précédentes, son lot de travaux de restauration, d'embellissement ou de mise en conformité/sécurité des équipements municipaux.

C'est ainsi que s'est déroulée, avant l'ouverture de la saison de piscine, la deuxième tranche des travaux de restauration de notre serre. On se souvient que le démontage de la structure métallique et du mur en briques avait été effectué l'année précédente pour ne pas interférer avec la saison de piscine et l'hiver 2017 avait été mis à profit pour sabler, restaurer et repeindre la charpente métallique de la serre. Dès le printemps 2018, le muret supportant l'édifice à été reconstruit à l'identique et après les maçons, les métalliers ont pris la suite pour réassembler la structure, repeinte couleur bronze comme les huisseries des vestiaires attenants. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'à profiter de l'édifice qui, au XIXème siècle, trônait au bout de ce très grand potager, devenu aujourd'hui une zone de loisirs.



La serre

Le cimetière

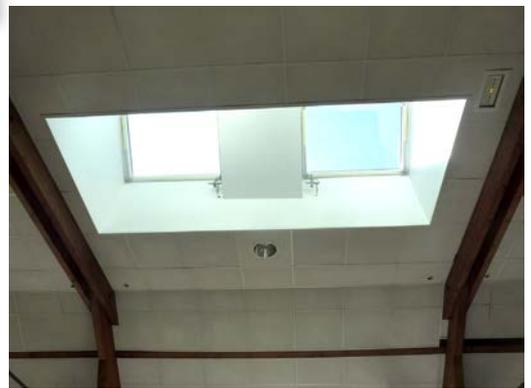


Dans un tout autre genre, c'est **le cimetière** qui a fait l'objet de beaucoup d'attentions ces derniers temps. Le jeu du lourd et ancien portail a été refait car il était devenu inmanœuvrable. Des tapis de sedum, plante grasse à la pousse lente, ont été déroulés entre les tombes pour éviter les herbes folles puisque désormais tout traitement herbicide ou pesticide est interdit pour les collectivités.

Dans la foulée, les allées intérieures ont été décaissées et redessinées pour accueillir un géotextile qui ralentit la pousse des adventices, des plaques type « nid d'abeilles » ont ensuite été posées avant d'être recouvertes de quelques centimètres de gravier. Cette configuration à l'aspect très naturel stabilise les cheminements et peut tout aussi bien recevoir un camion qu'un fauteuil roulant satisfaisant ainsi aux exigences de l'accessibilité. Dans un deuxième temps, l'allée extérieure qui mène au cimetière a reçu le même traitement, les accotements ont été eux aussi redessinés, des bornes en grès en remplacement de celles en fontes mal placées et dégradées, ont été scellées et une place de stationnement pour les visiteurs du cimetière a été créée.



La salle de la Bergerie



La salle de la Bergerie, connue de tous les habitants est très souvent louée à des tiers extérieurs, essentiellement pour des mariages. A ce titre, elle est considérée comme un ERP, à savoir un Établissement Recevant du Public et soumise, de ce fait, à des règles de sécurité draconiennes. Les accès, les alarmes incendies, la sécurité électrique notamment sont l'objet de toutes les attentions des organismes de contrôle. Ces dernières années, l'éclairage a été totalement refait, la climatisation installée, et toutes les huisseries changées. Il a fallu néanmoins, pour satisfaire aux règlements, ouvrir en toiture des trappes de désenfumage équipées de fenêtres de toit dont l'ouverture est déclenchée par des cartouches de gaz.

Les ateliers municipaux



Pour clore cette année 2018 en travaux, c'est la toiture des ateliers municipaux qui vient d'être refaite, la charpente remaniée, l'isolation thermique réalisée et les écoulements des eaux de pluies remis en état. Cette dernière étape signe la fin du contrat rural subventionné qui aura vu la restauration de la serre et des ateliers municipaux et un volet paysager important des abords et des accès de ces ateliers.

L'aire de grand passage des gens du voyage

Notre recours auprès du Tribunal Administratif de Melun contre les décisions administratives qui visent à aboutir à la réalisation de ce projet insensé est forcément très technique et serait compliqué à détailler ici. Nos motivations pour nous opposer au projet en votre nom sont très nombreuses :



- Consommation d'une terre agricole de grande qualité pour la soustraire à l'agriculture alors que partout en France on demande justement aux communes de lutter contre la consommation de terres agricoles.

- Pollution de cette terre où près de 1000 personnes vont rejeter leurs eaux grises (lave-vaisselle, lave-linge, douches et bains) directement dans la terre sans aucun traitement sanitaire. La parcelle de terre en question fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (arrêté préfectoral n°17DCSEEC 04 du 05/12/2017) pour la protection de l'eau qui alimente notre commune et une partie de notre agglomération. L'expérience tirée d'autres aires équivalentes montre que malgré des bennes de collecte mises en place, des sachets divers, des excréments, des débris de toutes sortes vont être laissés sur place ou dans les champs avoisinants.

- Pollution visuelle, car des quatre routes qui mènent au carrefour de la Mort, la plaine agricole sur cette partie déjà un peu en hauteur mais verte, on verra un ensemble de buttes qui dégradera à tout jamais un paysage vert de qualité préservé depuis des décennies.

- Augmentation des risques accidentogènes pour tout un chacun. On sait bien que ces voies de simple circulation sont déjà souvent bien encombrées et sujettes à accidents. Elles vont devoir absorber la transhumance de 500 caravanes (250 entrantes et 250 sortantes) tous les 15 jours d'avril à début octobre, avec probablement des pics de risques au moment des moissons quand les agriculteurs vont aller livrer leurs récoltes aux silos de Perthes.

- Grands risques pour la sécurité des personnes qui inmanquablement traverseront la RD607 à pied pour se rendre au centre commercial situé immédiatement de l'autre côté de la route. Pour s'en persuader il faut hélas simplement se souvenir qu'il y a seulement quelques semaines un piéton s'est fait écraser par une voiture sur cette route à grande circulation à hauteur du centre commercial.

- Risque économique pour notre centre commercial générateur d'une grande partie des subsides de la commune et bassin d'emploi pour la région, car il est évident qu'un risque de diminution de la fréquentation du centre existe réellement.

- Décisions absolument contraires à ce que l'état impose réglementairement avec des conditions drastiques et très contraignantes pour l'élaboration d'un PLU et que nous respectons pour le nôtre. Et pourtant il serait le premier à s'asseoir dessus !

Le coût engendré par l'implantation de cette aire qui sera de l'ordre de 2M€ à financer par CAMVS est lui aussi déraisonnable quand on connaît tous les autres besoins de financement publics par ailleurs. Je sais que je ne suis pas le seul élu CAMVS à le penser.

Nous ne lâcherons rien ! Nous saisissons toutes les occasions de nous faire entendre, manifestations avec les agriculteurs opposés au projet, la pétition, des interviews dans la presse, des lettres au Président de la République, à la Préfète, et à des ministres.

Nous défendons notre village, votre qualité de vie et celle de vos enfants et plus loin encore, en partie celle des villages voisins, mais sans pour autant refuser aux gens du voyage le droit de pouvoir s'arrêter quelque part, mais pas là !

Pour **VOTER**,



Inscription sur les listes électorales : un nouvel outil particulièrement utile.

La direction de la modernisation et de l'action territoriale (DMAT) du ministère de l'Intérieur vient de mettre en ligne sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr) une télé-procédure permettant à tout électeur de savoir s'il est bien inscrit sur les listes électorales, et dans quel bureau il doit voter. Autrement dit, les électeurs qui le souhaitent n'auront plus besoin de solliciter les services de la commune pour avoir ces renseignements.

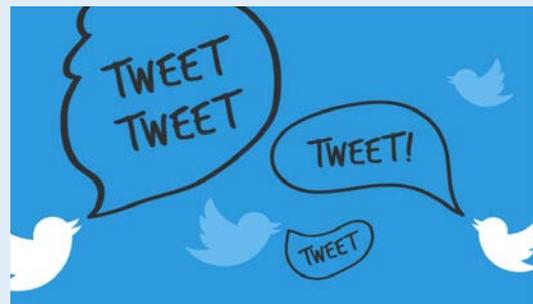
Ce dispositif dit « ISE », pour « Interrogation de sa Situation Electorale » est très simple : une fois sur la page voulue – à l'adresse <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> – l'électeur doit entrer un certain nombre de renseignements (son département et sa commune, ses noms et prénoms, son sexe et sa date de naissance). S'il est inscrit, le site lui renvoie sa commune d'inscription, le numéro et l'adresse de son bureau de vote et son numéro d'ordre sur la liste de la commune. S'il ne l'est pas, il est invité à s'inscrire sur le site ou bien en s'adressant à la mairie de sa commune.

En fait, le programme va chercher le nom de l'électeur dans le nouveau répertoire électoral unique, lequel est appuyé sur les actes d'état-civil. Il est conseillé de bien porter les accents ou les trémas sur les noms de famille, de donner le cas échéant les deuxième ou troisième prénoms. La date de naissance permet également d'éviter de confondre les homonymes. Il vaut mieux bien vérifier que l'on a correctement orthographié ses noms et prénoms, refaire une tentative avec ou sans deuxième prénom... Cette légère perte de temps est préférable au lancement d'une demande d'inscription... alors que l'on est déjà inscrit.

Si l'électeur en revanche n'est réellement pas inscrit, il peut procéder directement à sa demande d'inscription sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr). Le bénéfice est évidemment bien réel pour l'électeur, qui n'a plus besoin de contacter la mairie et a les moyens, facilement, de savoir s'il est inscrit et de ne pas le découvrir le jour du scrutin. Pour les communes, le gain est tout aussi évident – d'où l'utilité pour celles-ci de faire connaître ce service aux électeurs.

Rappelons que pour cette année, la clôture de la période d'inscription permettant de voter aux élections européennes est intervenue le 31 mars. Pour les années suivantes, elle interviendra le 6^{ème} vendredi avant le scrutin. Mais cela ne signifie nullement qu'au-delà de cette

date, les électeurs ne pourront plus s'inscrire. L'un des principaux acquis de la réforme est précisément la possibilité, de s'inscrire toute l'année. Simplement, à l'occasion de chaque scrutin, l'Insee prend une photographie, à une date donnée, de l'état de la liste électorale, et définit ainsi ceux qui pourront participer au scrutin. En d'autres termes, une personne qui constaterait le 1er avril, au lendemain de la date butoir, qu'elle n'est pas inscrite, ne pourra pas voter aux européennes du 26 mai, mais pourra parfaitement, en revanche, s'inscrire dans la perspective des prochains scrutins - par exemple les élections municipales de l'année prochaine.



Suite à la volonté de la Direction Générale de la Police Nationale de communiquer de manière plus directe à la population, cette dernière vient d'annoncer la récente ouverture d'un compte Twitter.

La police diffuse ainsi des messages réguliers d'information, de prévention, de sensibilisation, de recrutement, mais aussi de valorisation des actions de ses services. Vous y trouverez notamment l'activité policière pouvant se dérouler sur votre territoire (diffusion d'alerte accident, opération de police en cours, périmètre de sécurité...).

Également destiné à l'interaction, ce compte permet de relayer des informations présentes sur les comptes Twitter des autres institutions et partenaires.

Pour un suivi au quotidien, il vous suffit de vous abonner à @PoliceNat77

La fibre optique



Nous l'avons tant attendue, elle est là, à notre disposition prête à être raccordée.

Nous vous avons fait connaître les noms de six sociétés dites Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) qui peuvent vous faire raccorder et vous proposer des services, en téléphonie, internet et Télévision numérique très haute définition.

Nous rappelons ici leurs références sans préférence aucune :

- comcable.fr / 09 69 360 120
- coriolis.com / 09 70 71 55 55
- k-net.fr / 09 72 350350
- lafibrevideofutur.com / 01 86 56 56 56...
- nordnet.com / 3420
- ozone.net / 09 73 01 10 00

Pour le moment les FAI majeurs nationaux ne se déploient pas chez nous. Cela viendra à coup sûr mais pour le moment ce qui nous est proposé par les 6 FAI est tout à fait convenable. Une fois le FAI choisi, recevoir la fibre aujourd'hui comprend trois étapes :

• **Etape 1** : le raccordement physique proprement dit, c'est-à-dire amener la fibre de la rue, généralement un trottoir près chez vous, jusque dans votre habitation. A Villiers-en-Bière, cela se fait par des fourreaux existants sous la voie publique et pour la partie privée généralement dans le sol de votre propriété. C'est votre fournisseur d'accès qui s'en occupe et le fait réaliser par la société qui a déployé la toile d'araignée fibre. Dans votre habitation la fibre sera raccordée à un terminal optique qui servira de point de départ au reste de l'installation.

• **Etape 2** : la fourniture par le FAI d'une box et en plus d'un ou plusieurs décodeurs adaptés si vous avez opté pour un

bouquet de télévision numérique. Ces décodeurs sont différents de ceux existants à l'intérieur des postes de télévision qui deviennent inefficaces avec la fibre.

• **La troisième étape** dépend de l'organisation intérieure de votre réseau de communication.

Vous pouvez utiliser :

- les ondes WIFI de la box qui peuvent être atténuées au passage de murs épais. Elles sont suffisantes pour la plupart des utilisations internet mais trop fluctuantes et un peu insuffisantes pour la télévision Haute Définition.

- La technologie CPL (Courant Porteur en Ligne) où, grâce à des petits boîtiers à se procurer et à installer sur des prises de courant, votre propre installation électrique transmet les informations. Vous devez ensuite raccorder chaque appareil y compris le décodeur télévision à la prise CPL par un câble adapté.

- Un câblage Ethernet interne à votre habitation très efficace et sûr mais plus difficile à installer et déployer. Dans ce cas, sur chacune des prises vous pourrez brancher directement un ordinateur pour internet ou un décodeur pour la télévision sans aucune perte de signal.

- A noter que cette troisième étape sera très simplifiée pour une seule télévision très près du boîtier fibre. En effet une box plus un décodeur se raccordent facilement à la télévision par des câbles.

Espérons que ce texte vous sera utile et que vous pourrez enfin apprécier pleinement ce moyen moderne et performant pour communiquer et pour transporter des données.

Le 19 mars dernier, devant le monument aux morts de Chailly-en-Bière, c'est en présence de Patrick Gruel, maire de Chailly-en-Bière et de Gilles Gatteau, maire de Villiers-en-Bière, que Gérard Roux, élu municipal, a été décoré de la Croix du Combattant dans le conflit algérien par Pierre Bertin, président des Anciens Combattants. Le conseil municipal de Villiers-en-Bière lui adresse toutes ses félicitations.



Travaux éclairage public - 1^{ère} phase



Dès 2014, la commune avait fait changer l'alimentation et les ampoules de nos candélabres ce qui avait eu à l'époque comme résultat de faire baisser la note d'électricité d'environ 30 %. Depuis, les choses ont encore évolué, la technologie s'améliorant sans cesse. Parallèlement, le Grenelle de l'Environnement rappelle la nécessité de réaliser des économies d'énergie et cela concerne notamment l'éclairage public qui doit également réduire ses émissions de lumière indésirable, le tout, naturellement sans nuire à la sécurité publique des biens et des personnes.

Il a donc été décidé de remplacer les têtes des luminaires qui sont maintenant équipées d'ampoules LED d'une puissance de 40

watts, chaque candélabre étant équipé d'un module de détection de présence.

Ainsi, en l'absence d'activité, l'éclairage diminue jusqu'à ne garder que le niveau minimum nécessaire à une bonne sécurité. Dès lors que le détecteur capte un mouvement (piétons, vélos ou voitures), il envoie l'ordre au luminaire de rétablir l'éclairage pendant un temps programmé.

Cette configuration permet, non seulement de faire de sensibles économies d'énergies (voir tableau ci-dessous) mais également d'éviter une pollution lumineuse avérée si nuisible aux hommes comme aux animaux.

Pour une année	Avant travaux	Après travaux
Puissance installée	10 Kwatts	4 Kwatts
Consommation d'énergie	39500 kw/H	8500 Kw/h
Bilan carbone	4,7 tonnes de CO2	1 tonne de CO2

Pour cette année, toute la voirie du centre village a été traitée. A l'automne 2019, la phase deux des travaux verra le renouvellement de l'éclairage à la Glandée, dans le parc de la mairie, sur les parkings des salles des fêtes et enfin à la Pioterie sur la D607, à l'entrée de Chailly-en-Bière.

Lutter contre l'envahissement des frelons asiatiques, c'est l'affaire de tous

Aujourd'hui, c'est une certitude, le frelon asiatique a envahi l'ensemble du territoire français.

En étudiant la vie de ce frelon, on s'aperçoit qu'il est possible d'agir individuellement contre ce fléau. Il faut savoir que les nids construits dans l'année se vident de leurs occupants en hiver quand meurt l'ensemble des ouvrières et des mâles. Seules les reines et jeunes reines se cachent dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans les anfractuosités des murs pour n'en sortir que courant février et recommencer à s'alimenter.

C'est précisément à ce moment-là, de la mi-février à la fin avril, qu'il convient d'agir en disposant dans nos jardins, sur nos balcons, des pièges pour attraper et éliminer ces futures fondatrices de nids.

Pour fabriquer ces pièges, il suffit de percer trois trous d'un centimètre de diamètre dans une bouteille d'eau minérale aux deux tiers de la hauteur ou de la cou-



per à mi-hauteur en retournant la partie supérieure en entonnoir. Verser ensuite environ dix centimètres d'un mélange composé d'un tiers de bière brune, un tiers de vin blanc (pour repousser les abeilles) et un tiers de sirop de cassis. Il faut changer le mélange de temps en temps et surtout brûler les frelons captifs qui, sortis du piège, sont parfois capables de se réveiller et de repartir.

Lorsque l'on sait qu'une reine peut générer 2500 individus en moyenne et qu'un piège peut en capturer jusqu'à 70, c'est 175 000 frelons qui peuvent être éliminés finalement assez facilement. A vos pièges !

Le frelon asiatique, comment le reconnaître ? Le frelon asiatique est plus petit que son homologue européen, environ 3 centimètres contre 4, son abdomen est sombre avec une bande orangée quand le frelon européen a un abdomen jaune avec des motifs noirs.

Energie solaire



© Marie-Lys Hagenmüller PNRGF

Pour faire face au réchauffement climatique, le Parc Naturel ambitionne d'atteindre une autonomie énergétique à l'horizon 2030, pour les 69 communes de son territoire !

La consommation d'énergie du territoire est de 1 200 GWh et la production annuelle d'énergie renouvelable représente 7,4 % de cette consommation. La marge de progression est donc très importante et l'ensoleillement de notre territoire est un atout important.

Les habitants du Parc naturel régional du Gâtinais français peuvent désormais accéder à un service innovant pour participer à la production d'énergie solaire en toitures, à la pointe de la transition énergétique ! Ils ont à leur disposition un outil novateur, gratuit et pratique : le cadastre solaire.

Afin de développer l'énergie solaire sur le territoire, une cartographie du potentiel solaire des toitures du territoire (cadastre solaire) a été réalisée par les professionnels de l'entreprise « In Sun We Trust ». Ainsi, chaque habitant du Parc peut connaître avec précision et en quelques clics le potentiel de production d'énergie solaire de sa toiture. Cela facilite grandement le choix des toitures les plus adaptées pour installer des panneaux photovoltaïques.

Cadastre solaire : mode d'emploi

Une carte interactive des toitures du Parc donne différents éléments techniques très pratiques : production annuelle d'électricité envisageable, coût de l'installation, revenu possible lié à la production d'électricité... C'est très simple, quelques clics suffisent ! Vous saisissez votre adresse et vous découvrez le potentiel de production de votre toiture. Élaborée grâce à la recherche 100 % fran-

çaise, ce simulateur unique a passé au peigne fin toutes les toitures du territoire, qu'elles soient résidentielles, tertiaires, commerciales, industrielles. Les ombrages, le relief ou encore l'orientation de chaque toiture sont pris en compte afin de calculer avec précision le potentiel solaire.

Le cadastre solaire vous permet également de connaître la rentabilité ainsi que le coût moyen d'une installation :

- photovoltaïque (pour la production d'électricité) avec rachat par EDF de la totalité de l'électricité produite,
- photovoltaïque en autoconsommation totale ou avec vente du surplus,
- thermique (production d'eau chaude).

Vous avez par la suite la possibilité d'être accompagné dans toutes vos démarches par les experts **d'In Sun We Trust**, qui vous mettent notamment en relation avec des installateurs locaux et certifiés.



© Marie-Lys Hagenmüller PNRGF



© Marie-Lys Hagenmüller PNRGF

Stop aux arnaques : des installateurs de qualité

Le Parc du Gâtinais a été très vigilant sur le référencement des installateurs. La sélection s'effectue selon un processus rigoureux. En effet, les installateurs sont non seulement labellisés « **Reconnu Garant de l'Environnement** » (RGE), décliné en **Quali'PV et Quali'Sol** pour le photovoltaïque et le thermique mais aussi soumis à un processus de recrutement très sélectif. Ainsi, **In Sun We Trust** effectue des vérifications juridiques et administratives pour chaque entreprise (K-Bis, assurance décennale, assurance responsabilité civile...) et s'assure que leur taux de sinistres est de 0 %. De plus les entreprises doivent exercer depuis plus de 3 ans pour être référencées.

Des enquêtes qualité sont réalisées pour vérifier la pertinence et le sérieux de la tarification des différents services et des produits proposés, des pratiques commerciales et des chantiers réalisés.

Ces enquêtes sont faites auprès des clients et sur internet. Elles permettent de vous mettre en relation avec

des installateurs qui ne font pas appel à la sous-traitance, respectent les délais de réalisation et bénéficient de la recommandation de leurs clients. En moyenne, seuls 30 % des installateurs reconnus RGE franchissent toutes les étapes de ce processus de sélection !

EN RESUME, la plate-forme internet à la pointe de la technologie permet gratuitement et sans engagement à ses utilisateurs de :

- connaître avec précision le potentiel de leurs toitures pour le thermique et le photovoltaïque, et en particulier la surface exploitable, le coût et l'éventuelle rentabilité d'une installation solaire sur cette surface ;
- accéder par chat, mail ou téléphone à des experts pour leur poser des questions en lien avec leurs projets, notamment au sujet des démarches administratives nécessaires ;
- être mis en relation avec des installateurs locaux, Reconnus garants de l'environnement (RGE), et identifiés comme compétents et compétitifs.

>> <https://parcdugatinais.insunwetrust.solar/> <<

Plantations

Cette année, les conditions climatiques n'ont pas été réellement favorables à la plantations d'arbres, nous avons réussi néanmoins à planter 9 tilleuls courant mars. Trois grands sujets sont venus compléter des arbres d'alignement manquants, deux à l'entrée du parc en vis-à-vis de l'église et un dans l'allée d'accès au cimetière. Six autres sujets plus petits ont été répartis autour du grand parking de la Bergerie.



Le ramassage des déchets verts (Tontes, branchages et feuilles)

En saison, beaucoup s'interrogent pour connaître les dates de ramassage de ce type de déchets, en particulier les dates de début et de fin de la période.

Depuis deux ans à Villiers-en-Bière, le ramassage est effectué une fois tous les 15 jours, le lundi des semaines impaires, pendant la période comprise entre le 15 mars et le 15 décembre.

Ce ramassage en semaines impaires qui reste la règle pour nous, nous défavorisait par rapport aux communes ramassées en semaine paires parce que nous n'avions que 19 ramassages contre 20 pour les paires.

Suite à des demandes du maire, un vingtième ramassage aura lieu en dehors de la période. Il sera rajouté à la fin et nous ne serons plus défavorisés. Cette année ce sera le 16 décembre.



Pour tout renseignement : www.lombric.com - 0 800 814 910



Au fil du temps, ce n'est pas moins de 150 arbres fruitiers qui ont été plantés sur la commune. Ce programme, entamé il y a une dizaine d'années commence, littéralement, à porter ses fruits. Le printemps 2018 a été marqué par un long épisode de pluies importantes suivi d'un été exceptionnellement chaud avec pour résultat une croissance inhabituelle des arbres et une fructification ultra abondante. Pour les plantations les plus anciennes, le moment était donc venu de tailler pour remettre en forme et assurer une bonne fructification pour la saison prochaine. C'est la raison pour laquelle nous avons accueilli, le 19 janvier dernier, l'association des Croqueurs de pommes en la personne de son président, M. Papelard, pépiniériste professionnel, grand connaisseur des fruitiers et

Croqueurs de pommes, une journée fructueuse



passionné par son sujet. Le but était d'organiser une session de formation à la taille des arbres fruitiers à l'attention des particuliers. Cette formation, gratuite, était ouverte naturellement aux habitants de Villiers-en-Bière qui le souhaitaient mais également à tous ceux des communes alentour que le sujet intéressait.

A l'heure dite, c'est une quarantaine de personnes qui s'est présentée au fil de la journée pour participer. Une bonne partie de la matinée a été consacrée à la théorie, les grands principes de la taille ont été abor-

dés qu'il s'agisse de taille de jeunes sujets, de taille de formation, de fructification, de réparation et ce, en fonction des variétés. La salle Lugan, mise à disposition par la commune a accueilli les participants qui ont pu également y prendre leur déjeuner le moment venu. L'après-midi, les travaux pratiques ont pu commencer sur les fruitiers de la rue de la Bascule. L'ambiance était bon enfant mais studieuse, les conseils éclairés et, à la fin de la journée, les participants, tous comme les arbres, ont pu profiter d'une bonne formation.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- Paul, René, Robert RICHARD, le 26 janvier 2018 à Melun de Christophe RICHARD et Emilie GIURLEO
- Ambre STRYPSTEEN, le 22 juillet 2018 à Fontainebleau de Thomas STRYPSTEEN et Jennifer NAZARET
- Alexandre et Gabriel PINTO DA FONSECA, le 22 septembre 2018 à Corbeil-Essonnes de Paulo PINTO DA FONSECA et Sandrina MOREIRA RODRIGUES

- Diamant RESHANI, le 22 septembre 2018 à Fontainebleau de Hasim RESHANI et Kumrije LLUGAXHIJA
- Maxime CARATY, le 03 mars 2019 à Melun de Laurent CARATY et Alexandra WILKIN

MARIAGE

- Bruno ALLÉOS et Valérie VAILLANT, le 30 mars 2019

DÉCÈS

- Marcel PARRO, le 1^{er} juin 2018



Le Tennessee Mockingbird de Villiers-en-Bière (TMVEB)

Depuis début septembre, le Tennessee Mockingbird de Villiers en Bière a repris ses activités, pour le plus grand plaisir de ses adhérents. Certains se posent parfois la question : *Tennessee Mockingbird*, c'est un nom bien compliqué, ça veut dire quoi ? Pour mémoire, la première activité de l'association a été la danse country. Or la musique country s'est largement développée après la seconde guerre mondiale à Nashville, capitale de l'état du **Tennessee**. Cet état a pour emblème l'oiseau moqueur (**Mockingbird**), capable de produire plus de 200 mélodies. Et voilà comment ce petit oiseau chanteur est venu se poser sur notre logo, équipé de bottes et d'un chapeau, et a donné son nom à notre association.

L'association propose désormais 4 sections : la danse country, la marche nordique, le tarot et la nouveauté de cette année, les « petites mains ».

La section **Petites mains**, qui propose des ateliers de travaux manuels ou de travaux d'aiguille, a été ouverte à partir d'un constat tout simple : parmi nos adhérentes (eh oui messieurs, bien loin de nous l'idée de vous exclure mais pour l'instant, l'équipe est exclusivement féminine, certaines possèdent des savoir-faire et sont prêtes à les transmettre, d'autres aimeraient bien faire mais ont peur de se lancer seules ou ont besoin de conseils de personnes plus expérimentées. Nous avons donc eu l'idée de les réunir dans le cadre d'après-midis conviviales pour partager leurs savoirs et expérimenter de nouvelles techniques. Dans la mesure où les conditions techniques le permettent et où il y a des volontaires, tout peut être envisagé, de la réalisation de décors de Noël ou décors de table au petit bricolage, en passant par la couture, la broderie, le tricot, les perles, le patchwork... Alors n'hésitez pas à venir nous retrouver en salle Lugan le lundi après-midi pour passer un bon moment et vous découvrir de nouveaux talents.

La **danse country** rassemble toujours ses fidèles et accueille depuis début septembre une dizaine de nouveaux adhérents. Les danseurs du groupe démo

ont animé le 9 septembre une journée « country » pour la commune de Sivry-Courtry qui a remporté un franc succès. En outre, comme l'année dernière, le groupe a animé une soirée/dîner western à Champcueil, afin de récolter des fonds pour l'association Handi Champcueil (activités sportives à l'intention des handicapés).

Le succès de la **marche nordique** se confirme, avec plus de 80 marcheurs qui arpentent désormais la forêt de Fontainebleau sous la houlette de nos 3 animateurs, les mercredis, vendredis et dimanches matins. Cette activité recommandée pour conserver une bonne condition physique remporte tous les suffrages.

Enfin, l'association a organisé pour la première fois un **loto**, proposé aux habitants du village et des environs. Le succès a été immédiat puisque ce sont près de 300 joueurs qui sont venus tenter leur chance l'après-midi du 18 novembre. Parmi eux, les 3 familles de Villiers-en-Bière qui ont participé sont toutes reparties avec de très beaux lots.



Pour tous renseignements sur les différentes activités, les tarifs, jours et horaires, vous pouvez consulter le site du **TMVEB** : <http://www.tennessee-mockingbird.com/> ou nous contacter au **06 73 23 31 09**.





Cette année, notre saison a démarré le 31 octobre avec le goûter gourmand **d'HALLOWEEN** dans la salle de la bibliothèque. Tous les enfants déguisés se sont réunis autour de friandises avant la traque aux douceurs dans le village.



Pour l'édition 2017 du Téléthon et grâce à l'organisation de Gwenaëlle Dailly et Christine Dumont, nous avons collecté 2325 €. Exceptionnellement, le TELETHON qui se déroule habituellement le premier weekend de décembre n'a pas eu lieu en 2018. Rendez-vous donc à l'année prochaine.



Le 24 décembre dernier, le Père Noël a assuré sa tournée à Villiers-en-Bière, accompagné de son fidèle attelage et de ses lutins pour la dixième année consécutive. Comme les années précédentes les cadeaux ont été collectés en mairie et la tournée organisée par Isabelle Gardiol : « Joie et émotion des petits et des grands ».

L'AVEB, dans sa mission associative, a proposé pour la deuxième année des stages de formation diplômante aux **GESTES DE PREMIERS SECOURS**. Ce sont des gestes simples et efficaces qui vous sont enseignés, pas le biais de jeux de rôles.

Cette formation est assurée par Mr Frédéric Husch pompier formateur et aussi maître-nageur l'été à Villiers. Les stages se sont déroulés sur la journée du dimanche 18 novembre de 9h à 17h.



Retenez cette date, le lundi de pentecôte **10 juin 2019**, VIDE-GRENIER au village, sur les parkings des salles des fêtes. Emplacement 4 € du mètre linéaire pour les habitants. A réserver dès début mars, bulletin d'inscription disponible en mairie et sur notre site : <http://aveb.e-monsite.com> Cette activité étant très prisée, ne tardez pas.

Paprika, une comédie de Pierre Palmade, jouée par Victoria Abril, a réjoui les 33 participants. Le transport AR était assuré en bus de Villiers-en-Bière à Paris.

Face au succès de cette sortie, l'expérience a été renouvelée dans les mêmes conditions et avec un résultat comparable en mars 2019.

L'atelier verre et vitrail vient de réaliser en travail commun un vitrail avec le blason de votre village. Il a officiellement été remis à Gilles Gatteau à l'occasion des vœux du maire le 25 janvier dernier. Il a déjà trouvé sa place dans le bureau du maire.

Et n'oubliez pas, habitants de Villiers-en-Bière, vous êtes toujours les bienvenus pour essayer nos activités, 2 cours d'essai gratuits. L'essayer c'est l'adopter !